



**HAL**  
open science

# L'entrée au Parlement des premières députées de la Seconde République espagnole : Clara Campoamor, Victoria Kent, Margarita Nelken, élues de l'assemblée constituante (juillet-décembre 1931)

Catherine Saupin

## ► To cite this version:

Catherine Saupin. L'entrée au Parlement des premières députées de la Seconde République espagnole : Clara Campoamor, Victoria Kent, Margarita Nelken, élues de l'assemblée constituante (juillet-décembre 1931). *Genre & histoire*, 2022, *Genre & histoire*, 29, 10.4000/genrehistoire.7569 . hal-04321753

**HAL Id: hal-04321753**

**<https://hal.univ-lille.fr/hal-04321753>**

Submitted on 4 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

---

## L'entrée au Parlement des premières députées de la Seconde République espagnole : Clara Campoamor, Victoria Kent, Margarita Nelken, élues de l'assemblée constituante (juillet-décembre 1931)

*The entry into Parliament of the first female deputies of the Second Spanish Republic: Clara Campoamor, Victoria Kent, Margarita Nelken, elected members of the constituent assembly (July- December 1931)*

Catherine Saupin

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/genrehistoire/7569>

DOI : [10.4000/genrehistoire.7569](https://doi.org/10.4000/genrehistoire.7569)

ISSN : 2102-5886

### Éditeur

Association Mnémosyne

### Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2022

Ce document vous est offert par Université de Lille



### Référence électronique

Catherine Saupin, « L'entrée au Parlement des premières députées de la Seconde République espagnole : Clara Campoamor, Victoria Kent, Margarita Nelken, élues de l'assemblée constituante (juillet-décembre 1931) », *Genre & Histoire* [En ligne], 29 | Printemps 2022, mis en ligne le 10 septembre 2022, consulté le 04 décembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/genrehistoire/7569> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/genrehistoire.7569>

---

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# L'entrée au Parlement des premières députées de la Seconde République espagnole : Clara Campoamor, Victoria Kent, Margarita Nelken, élues de l'assemblée constituante (juillet-décembre 1931)

*The entry into Parliament of the first female deputies of the Second Spanish Republic: Clara Campoamor, Victoria Kent, Margarita Nelken, elected members of the constituent assembly (July- December 1931)*

Catherine Saupin

---

## Introduction

- 1 Alors que plusieurs pays ont récemment célébré le centenaire de l'entrée des femmes dans leurs parlements respectifs, l'Espagne commémorait quant à elle en 2021 le quatre-vingt-dixième anniversaire de cet événement, se situant ainsi à mi-chemin entre la première vague d'accès aux parlements nationaux, dans les années dix et au début des années vingt, et la seconde vague, dans l'après-Seconde Guerre mondiale et les années cinquante<sup>1</sup>.
- 2 L'accès des femmes à la capacité politique s'est fait en Espagne dans un contexte très particulier de changement de régime qu'il convient ici de rappeler. Le 12 avril 1931, des élections municipales permettent à la coalition républicano-socialiste d'obtenir une majorité suffisamment importante<sup>2</sup> pour que le roi Alphonse XIII reconnaisse l'échec de

son régime et décide, sans abdiquer, de s'écarter du pouvoir et de quitter l'Espagne. Le 14 avril, la Seconde République est proclamée dans la liesse populaire et le gouvernement provisoire initie dans le mois qui suit, par le biais d'une série de décrets<sup>3</sup>, une politique réformatrice qui sera poursuivie jusqu'en 1933. C'est donc par le décret du 8 mai 1931, modifiant la loi électorale de 1907 en prévision des élections législatives convoquées pour le 28 juin, que les femmes espagnoles obtiennent le droit d'être éligibles<sup>4</sup> tandis que la question du suffrage féminin est renvoyée aux débats parlementaires à venir. Second élément primordial de contexte : l'articulation et la montée en puissance dans les deux décennies précédentes de la mobilisation des femmes espagnoles pour la défense de leurs droits. Il fallut attendre la seconde décennie du siècle pour que ces revendications féministes longtemps restées le fait de personnalités individuelles ou de réseaux relativement marginaux<sup>5</sup> s'affirment et qu'un mouvement associatif voie le jour et se consolide.

- 3 Comment ce contexte politique et social a-t-il marqué l'entrée des femmes au Parlement espagnol ? Comment se reflète-t-il chez les premières députées ? De quelle façon a-t-il pesé sur leur première expérience parlementaire et sur la réception de leur irruption dans le paysage politique ? Cette étude est centrée sur les trois premières députées élues en 1931 et les analyses sont circonscrites aux premiers mois du nouveau régime jusqu'au vote de la Constitution<sup>6</sup>. Cette contribution s'insère ainsi dans l'historiographie de la participation politique des femmes sous la Seconde République et se distingue par la volonté de confronter deux perspectives : d'un côté l'engagement politique de ces trois femmes, de l'autre la réception de ces nouvelles figures, lors de cette étape toute particulière d'adoption d'une nouvelle Carta Magna. Le corpus de sources est constitué d'extraits des débats parlementaires de l'assemblée constituante et d'articles de presse. Pour les premiers, nous avons consulté les *Diarios de sesiones* de juillet à décembre 1931<sup>7</sup> et retenu les comptes-rendus des séances pendant lesquelles intervinrent Clara Campoamor et Victoria Kent<sup>8</sup>, élues toutes deux en juin, et celles où fut discutée la validation de l'élection de Margarita Nelken après sa victoire lors d'une élection partielle dans la province de Badajoz à l'automne 1931<sup>9</sup>. Le corpus de presse composé d'une douzaine d'articles a, quant à lui, été élaboré en consultant différents journaux de l'époque<sup>10</sup> - *ABC, El Siglo Futuro, El Debate, El Sol, Informaciones, Ahora, La Voz, Heraldo de Madrid, Mundo Gráfico* - à plusieurs dates clefs - session d'ouverture des Cortes (14 juillet), premier discours d'une députée dans l'hémicycle (C. Campoamor, 1<sup>er</sup> septembre), débats sur le droit de vote des femmes (30 septembre, 1<sup>er</sup> octobre et 1<sup>er</sup> décembre 1931) - et en sélectionnant les articles incluant commentaires ou opinions sur les députées au-delà de la seule citation de leurs noms ou de leurs propos.
- 4 Cette contribution entend examiner dans une perspective comparative l'entrée de ces pionnières au Parlement dans le contexte d'un processus constituant qui les place d'emblée - deux d'entre elles plus particulièrement - au cœur de la bataille politique de l'accès des femmes à la citoyenneté. Nous souhaitons comparer dans ce contexte précis les expériences des trois députées afin de mieux saisir comment chacune d'entre elles s'est insérée dans le travail parlementaire, si elles ont pu se saisir pleinement de leur nouveau rôle d'élue au sein de l'assemblée constituante et comment furent reçues leur présence et leurs paroles afin notamment de mesurer les difficultés auxquelles elles se heurtèrent. Ce travail vise à préciser les similitudes et les singularités dans les trajectoires qui les ont menées jusqu'au Parlement et dans la manière dont se sont déroulées leur entrée à la Chambre et leurs premières participations aux débats. Pour cela, nous nous pencherons tout d'abord sur le profil et le parcours de ces femmes, puis

nous analyserons leur implication dans le débat sur le suffrage féminin<sup>11</sup> avant de conclure par un tour d'horizon de l'accueil qui fut réservé à ces pionnières, tant à l'Assemblée que dans la presse.

## Trois pionnières au Parlement

- 5 L'Assemblée élue le 28 juin comporte une très large majorité socialiste (116 députés) et républicaine (279 députés) face à des droites<sup>12</sup> (51 députés) où un seul élu se revendique monarchiste. Sans surprise, l'appartenance politique des premières députées espagnoles est à l'image de cette répartition des forces. Deux d'entre elles sont élues en juin : Victoria Kent pour le Parti radical-socialiste et Clara Campoamor pour le Parti radical, l'une comme l'autre dans la province de Madrid. La troisième, Margarita Nelken, élue pour le Parti ouvrier socialiste espagnol, ne les rejoint qu'à l'automne après s'être présentée le 4 octobre à une élection partielle dans la circonscription de Badajoz (province d'Extremadura).
- 6 Victoria Kent est née à Málaga en 1892 dans une famille libérale de classe moyenne. Elle suivit des études à l'école Normale de Málaga et arriva dans la capitale en 1916 - elle logea alors à la *Residencia de Señoritas*<sup>13</sup> dirigée par María de Maeztu<sup>14</sup> - pour achever son *bachillerato* et étudier ensuite à la Faculté de Droit dont elle sortit diplômée en 1924. Elle fut l'une des premières femmes au barreau de Madrid et exerça comme avocate dès 1925. Co-fondatrice du *Lyceum Club*<sup>15</sup>, créé le 26 novembre 1926 sur le modèle des clubs londoniens et parisiens, elle fut vice-présidente de ce lieu de sociabilité féminin essentiellement centré sur des activités culturelles et pensé comme un espace de rencontre pour une élite féminine et des féministes de tous horizons qui y trouvaient une certaine liberté<sup>16</sup>. Elle rejoignit le Parti républicain radical-socialiste en 1930 et assura avec succès la défense d'un des chefs de file du parti, Álvaro de Albornoz, lors du conseil de guerre auquel lui et d'autres dirigeants républicains furent soumis en mars 1931<sup>17</sup>. Le 18 avril, 4 jours après la proclamation de la République, elle fut nommée directrice générale des Prisons, poste qu'elle occupa jusqu'en 1932<sup>18</sup>.
- 7 Née à Madrid en 1888, Clara Campoamor<sup>19</sup> est issue d'une famille très modeste (une mère couturière et un père ouvrier typographe). Le décès de ce dernier, alors qu'elle n'avait que dix ans, la força à interrompre sa scolarité et à rentrer dans la vie active dès ses 13 ans. Elle exerça différents métiers (couturière, vendeuse dans un magasin), présenta avec succès différents concours : celui du corps auxiliaire des télégraphes en 1909, celui du Ministère de l'Instruction Publique en 1913, mais elle dut se contenter dans ce dernier cas d'un poste de professeur de sténodactylographie dans une école pour adultes à cause du caractère inachevé de ses études secondaires. Elle cumula les emplois - professeure, dactylo, collaboratrice dans des journaux tels que *La Tribuna*, *Nuevo Herald*, *El Sol*, *Tiempo* -, afin notamment de subvenir aux besoins de sa mère et de son frère. En 1920, à l'âge de 32 ans, elle reprit ses études pour obtenir le *bachillerato*, ce qu'elle parvint à faire en deux ans. Elle s'inscrivit par la suite à la Faculté de Droit et en ressortit diplômée presque en même temps que Victoria Kent, devenant avec elle - et Matilde Huici - une pionnière du barreau de la capitale<sup>20</sup>. C'est auréolée du prestige conféré par la défense devant le tribunal militaire des républicains impliqués dans la révolution de Jaca de décembre 1930<sup>21</sup> qu'elle se présenta aux élections en 1931. Acquisée à la cause républicaine, elle avait fait partie en 1929, sous la dictature du général Primo de Rivera, du comité fondateur de la *Liga Liberal Socialista*, avant d'adhérer en 1930 au

parti *Acción Republicana* de Manuel Azaña et de rejoindre enfin, peu de temps avant l'échéance électorale, le *Partido Radical* d'Alejandro Lerroux.

- 8 Née à Madrid en 1894, d'une mère française et d'un père allemand bijoutier-horloger, Margarita Nelken Mansbergen reçut une éducation polyglotte dans le cercle familial complétée par des études de *bachillerato* menées avec des professeurs particuliers et développa très tôt des dons pour la peinture et surtout l'écriture<sup>22</sup>. Auteure à 15 ans à peine d'un article sur les fresques peintes par Goya dans l'Église de San Antonio de la Florida, publié dans la revue anglaise *The studio*, elle fit courir sa plume aussi bien dans la presse - comme critique d'art<sup>23</sup> pour la prestigieuse revue *España*, ou traductrice de *La Métamorphose* de Kafka éditée par la *Revista de Occidente* en 1925 - que dans des œuvres de fiction ou essais. Quand la République est proclamée, Margarita Nelken « a déjà derrière elle une œuvre multiforme<sup>24</sup> » : collaborations de presse, critiques d'art, réflexions littéraires, production romanesque mais également essais féministes. *La condición social de la mujer en España*<sup>25</sup>, publié en 1919, révèle sans aucun doute son talent d'essayiste, son engagement et son ambition intellectuelle. Ceux-ci se confirment dans de nouvelles publications dans la décennie suivante : *Maternología y puericultura* (1926), *En torno a nosotras* (1927), *Las escritoras españolas* (1929), *La mujer ante las Cortes constituyentes* (1931)<sup>26</sup>.
- 9 Pour mieux comprendre la singularité de ces trois femmes dont de rapides portraits viennent d'être dressés et la situation des femmes espagnoles en 1931, il convient de rappeler, d'une part, la subordination et la discrimination dont elles souffraient dans les lois et dans leur vie quotidienne<sup>27</sup> et, d'autre part, la présence accrue de femmes dans plusieurs espaces de la société espagnole depuis le début du siècle : le monde du travail<sup>28</sup>, l'éducation, l'opinion publique et la politique<sup>29</sup>. Les évolutions concédées au fil des ans par l'État espagnol en matière d'éducation<sup>30</sup> ont contribué à donner naissance à une élite féminine qui arrive à maturité dans les années 1910-1920. Parallèlement, un lent processus de prise de conscience de l'assujettissement des femmes conduisit à l'émergence de personnalités mais également d'associations féminines qui initient un combat pour que les femmes obtiennent les droits qui leur étaient encore refusés<sup>31</sup>. Les trois premières députées républicaines font à l'évidence partie de cette nouvelle élite féminine et s'inscrivent dans ce mouvement revendicatif. Elles ont en commun leur implication dans l'action féministe depuis les années 1920, à différents degrés et sous différentes formes. Le début de carrière de Clara Campoamor comme avocate s'accompagna d'une intense activité en tant que conférencière<sup>32</sup>, orientée notamment vers la défense des droits des femmes. Le premier essai de Margarita Nelken (*La condición social de la mujer en España*), livre d'une grande érudition, est une « œuvre hybride, à la croisée de l'histoire, de la sociologie et du pamphlet<sup>33</sup> », à la fois « synthèse sur la condition des femmes dans plusieurs pays, enquête sur les conditions de vie des travailleuses espagnoles et sur les freins apportés à leur émancipation<sup>34</sup> ». Victoria Kent et Clara Campoamor sont membres d'associations du mouvement féministe naissant en Espagne - de la *Juventud Universitaria Femenina*, de la *Asociación Nacional de Mujeres Españolas*, que Victoria Kent rejoint en 1920 et Clara Campoamor en 1922, également du *Lyceum Club*. La connaissance de la condition féminine des futures députées est également empirique. Dès 1918, Margarita Nelken avait décidé de fonder une association pour aider les mères célibataires et les femmes ouvrières<sup>35</sup>. Femmes de terrain, passionnément engagées, elles ont aussi toutes acquis une certaine notoriété. Premières avocates au barreau de la capitale (Clara Campoamor et Victoria Kent ont ainsi en commun un double statut de pionnière), collaboratrices dans la presse,

auteures ou conférencières, elles ont, avant même d'être élues, déjà investi l'espace public et, de par leurs prises de position ou affiliations, la sphère politique. Toutes les trois proches de la quarantaine ou la quarantaine à peine dépassée au moment de leur élection, Margarita Nelken est la seule à avoir des enfants (une fille qu'elle a eue célibataire en 1915 et un fils né en 1921).

## Deux députées au cœur du débat sur le droit de vote des femmes

- 10 Clara Campoamor et Victoria Kent, élues en juin, furent dès le début impliquées dans le processus constituant qui s'ouvrit à l'été 1931. Celui-ci donna lieu à un immense travail de reconsidération des principes et des droits mené par les *Cortes*<sup>36</sup>. L'irruption des femmes au Parlement se fit donc en Espagne dans un contexte d'intenses débats au cours desquels les deux pionnières étaient bien décidées à faire entendre leur voix et leurs idées. Clara Campoamor, parfaitement consciente de l'enjeu<sup>37</sup>, œuvra pour pouvoir défendre ses convictions très tôt dans le processus constituant. Elle intégra pour cela la Commission constitutionnelle<sup>38</sup> - composée de seulement 21 membres - laquelle était chargée de rédiger le projet de Constitution<sup>39</sup>. Dès les premiers échanges au sein de cette instance, une certaine frilosité se fit sentir sur la question de l'égalité des sexes pour laquelle Clara Campoamor lutta sans relâche, en défendant l'égalité juridique des enfants nés dans et hors mariage, le divorce et le droit de vote des femmes, ce qui préfigurait le combat qui l'attendait dans l'hémicycle :

Dès lors, elle n'a de cesse d'expliquer aux membres de cette commission la justesse de ses vues, de contredire les arguments les plus éculés qui lui sont opposés, jusqu'à convaincre ses confrères de la nécessité d'inscrire dans l'avant-projet de constitution l'égalité des sexes et son corollaire, le droit de vote des femmes, sans réserve ni restriction. La Commission constitutionnelle va être l'antichambre de la victoire. Elle y fait ses armes, elle y affûte ses arguments, elle prépare les réponses aux questions que l'assemblée plénière ne manquera pas de lui poser et que les membres de la commission lui posent déjà, elle envisage toutes les éventualités face aux arguties qu'elle s'attend à se voir opposer [...] <sup>40</sup>.

- 11 La première passe d'armes à laquelle participa Clara Campoamor au sein du Parlement eut lieu le 1<sup>er</sup> septembre suite au discours du député Basilio Álvarez Buylla censurant plusieurs articles du projet constitutionnel. Parmi les nombreux points soulevés, on trouve une critique sans concession de l'octroi du droit de vote aux femmes :

Vous intégrez encore un autre point à la Constitution : le vote des femmes. Permettez-moi de dire, tout en rendant un hommage fervent à cette moitié du genre humain (et que Mademoiselle Clara Campoamor m'excuse, car si elles étaient toutes comme elle, je ne verrais aucun inconvénient à leur octroyer le droit de vote), de dire que le vote des femmes est extrêmement dangereux pour la République ; que la femme espagnole mérite tout notre respect au sein de ce foyer espagnol chanté par Gabriel y Galán en tant que femme au foyer ; que la femme espagnole mérite également toutes les louanges des poètes pour sa mission d'éducation auprès de ses enfants ; mais que la femme espagnole est politiquement réactionnaire, rétrograde ; elle ne s'est pas encore défait de l'influence de la sacristie et du confessionnal, et en donnant le droit de vote aux femmes on place entre leurs mains une arme politique qui mettrait fin à la République [...] Je crois pour ma part qu'il est possible de leur accorder le droit passif, le droit à être élue, mais en aucun cas le droit à être électrice [...] <sup>41</sup>.

- 12 Une fois le discours du député achevé, Clara Campoamor demanda la parole - c'était la première fois qu'une femme s'exprimait en tant que députée - et intervint sur de nombreux points et articles tout en prenant soin de débiter et de conclure sa réplique par la question du droit de vote. Selon C. Campoamor, le député Buylla semblait avoir oublié deux choses : le principe démocratique que la Chambre était dans l'obligation d'appliquer et le fait qu'il fallait laisser la femme agir par elle-même avant de pouvoir la juger :

L'homme spécifiquement est libre, et dans un principe démocratique on ne peut établir ni une échelle de droits, ni une échelle d'intérêts, ni une échelle d'actions. Laissez la femme agir en Droit, ce sera la seule façon pour elle de s'y former, quelles que soient les difficultés et les hésitations qu'elle rencontrera au départ<sup>42</sup>.

- 13 Exhortant ses collègues à respecter les droits de la femme en tant qu'être humain, elle termina cette première allocution en exprimant sa fierté que l'Espagne hisse le drapeau de la libération de la femme et puisse ainsi guider d'autres pays latins encore très prudents sur le sujet. Elle engagea enfin ses collègues à ne pas laisser échapper cette occasion unique qu'avait l'Espagne de montrer le chemin :

Je vous le dis, Messieurs les législateurs : ne laissez pas ce souffle latin retomber dans la boue ou la poussière de l'indifférence, ne permettez pas que ce soit une autre nation latine qui place en préambule de sa constitution, tout prochainement, la libération de la femme, votre compagne<sup>43</sup>.

- 14 Si l'égalité juridique entre hommes et femmes (article 25) est inscrite avec une certaine facilité dans la Constitution le 29 septembre<sup>44</sup>, la question du droit de vote va de nouveau occuper une large part des débats les deux jours suivants. Le député Hilario Ayuso, défendant un amendement d'Action Républicaine qui proposait de dissocier le droit de vote des hommes et celui des femmes en l'octroyant seulement aux femmes âgées de plus de quarante-cinq ans, suggère qu'une telle mesure permettrait de se prémunir des effets de la menstruation :

Je pose la question : peut-on croire en toute bonne foi qu'avant cet âge critique la belle moitié du genre humain est parfaitement apte [?] La volonté de la femme, son intelligence, sa psyché ne sont-elles pas, en vérité, atrophiées à un moment donné<sup>45</sup> ?

- 15 Tout aussi rétrograde avait été, quelques semaines auparavant, la thèse avancée par le député Nóvoa Santos sur l'hystérie, « nature même de la femme<sup>46</sup> ». Ainsi, le débat sur le suffrage féminin mit en lumière la persistance, au sein même de la Chambre, d'arguments traditionnels sur la différence entre les sexes relevant d'un « essentialisme biologique<sup>47</sup> » et visant à légitimer l'exclusion des femmes en tant que sujets politiques.

- 16 Toutefois, la majorité des arguments contre lesquels Clara Campoamor dut livrer bataille était d'ordre plus pragmatique. Ceux-ci émanaient principalement d'une méfiance manifeste à l'égard du manque de maturité politique et civique des femmes espagnoles. Leur concéder le droit de vote représentait aux yeux de nombreux députés un danger pour la République car elles étaient, selon eux, encore trop soumises à l'influence de l'Église et des partis de droite. Toutes sortes de garanties furent donc proposées : réserver ce droit à la loi électorale afin de pouvoir le supprimer le lendemain si « la femme venait à voter avec les curés et les réactionnaires<sup>48</sup> », réserver le droit de vote « aux femmes qui travaillent<sup>49</sup> », attendre deux législatures pour reprendre le débat<sup>50</sup>. La tentation est grande de repousser l'accès des femmes à une citoyenneté pleine et entière. Clara Campoamor défend pied à pied le droit au suffrage ; elle n'est pas la seule, mais ses interventions sont les plus remarquables<sup>51</sup>. Le 1<sup>er</sup> octobre



eut lieu la joute oratoire historique qui l'opposa à Victoria Kent. Cette dernière plaide pour que l'on retarde l'application d'un idéal qui est le sien, mais qu'elle considère alors comme trop dangereux<sup>52</sup>. Rejetant l'argument mettant en cause la capacité des femmes, la députée radicale-socialiste fonde son argumentation sur les effets positifs d'un report qui laisserait aux femmes le temps de vivre avec la République et d'en mesurer les bienfaits. Son discours est avant tout un vibrant plaidoyer pour la défense d'une République naissante.

- 17 Clara Campoamor revendique quant à elle avec fougue le principe d'égalité dans une maîtrise parfaite de différents registres argumentaires. Très consciente qu'il lui faut convaincre un auditoire avant tout masculin, elle fait appel aux idées de John Stuart Mill et de Victor Considerant, pour inciter ses détracteurs à penser en termes d'équité et non d'opportunité ; elle balaie l'argument du manque de préparation des femmes à grand renfort de statistiques sur l'évolution de l'analphabétisme chez l'homme et la femme ; elle met les députés devant leur responsabilité en leur rappelant qu'ils ne disposent pas « d'un droit naturel pour laisser la femme de côté » et les met en garde contre l'« erreur politique » que représenterait une mise au banc du droit de cette dernière ; elle mobilise sa propre expérience de campagne pour évoquer avec lyrisme l'espoir et l'engagement observés chez de nombreuses femmes, avant de conclure avec ardeur :

Ne commettez pas une erreur historique que vous n'aurez jamais assez de temps pour pleurer (rumeurs) ; que vous n'aurez jamais le temps de pleurer si vous laissez la femme en marge de la République, elle qui représente une force nouvelle, une force jeune ; qui a prouvé sa sympathie et son soutien aux hommes qui étaient en prison ; qui a souffert en de nombreuses occasions comme vous, et qui est impatiente, faisant sienne la phrase de Humboldt, selon laquelle la seule façon de se préparer à l'exercice de la liberté et de la rendre accessible à tous, est d'en emprunter le chemin<sup>53</sup>.

- 18 Ce qui était en jeu à travers l'article 36 était bel et bien l'extension de la citoyenneté à toutes les personnes selon des critères d'égalité véritablement universels et les débats firent apparaître deux postures politiques opposées. D'un côté, la profonde conviction que le rejet du droit de vote des femmes entrerait en totale contradiction avec les principes d'égalité d'une République démocratique - argumentation développée par Clara Campoamor sur la base d'un positionnement féministe et profondément démocratique - et de l'autre des arguments stratégiques d'opportunisme politique brandis notamment par les partis républicains - *Partido Radical-Socialista*, *Acción Republicana* et *Partido radical* - et partagés par Victoria Kent et Margarita Nelken. Ces derniers considéraient qu'il n'était pas opportun d'octroyer le droit de vote aux femmes car celles-ci étaient à leurs yeux insuffisamment préparées. Considérant que les femmes étaient sous influence de l'Église, et donc des partis de droite, leur concéder le droit de vote représentait à leurs yeux une mise en danger de la toute jeune République. Au nom de la défense de la République, ils - et elles - étaient donc prêts à renoncer temporairement à un principe fondamental de la démocratie. Les députés socialistes, partagés entre leurs convictions - leur programme comportait depuis plusieurs années la reconnaissance de la femme comme citoyenne à l'égal de l'homme - et les exigences de l'opportunité politique, votèrent toutefois pour, par une large majorité, tandis qu'une minorité d'entre eux ne participa pas au vote<sup>54</sup>. Quant aux forces conservatrices, minoritaires au Parlement, convaincues elles aussi que le vote des femmes leur serait bénéfique électoralement<sup>55</sup>, elles y furent favorables<sup>56</sup>.

- 19 Les résultats du vote nous éclairent sur la prégnance des divisions entre les partis, à l'intérieur même de ceux-ci et sur le rôle primordial joué par Clara Campoamor pour l'obtention finale de la reconnaissance du principe de suffrage universel. Sur les 465 députés, à peine plus de la moitié prit part au vote de l'article 36, le « oui » l'emportant sur le « non », par 161 voix contre 121<sup>57</sup>. Deux mois plus tard, un député d'Action Républicaine déposa un amendement<sup>58</sup> proposant que les femmes ne puissent pas voter aux élections générales, régionales et provinciales avant que les municipalités n'aient été entièrement renouvelées, obligeant de ce fait Clara Campoamor à mener une dernière bataille oratoire<sup>59</sup>. Elle la remporte à nouveau mais l'écart s'était réduit, le 1<sup>er</sup> décembre 193, les vingt voix de majorité étaient tombées à quatre.

## Un accueil mitigé face à l'irruption féminine

- 20 Lorsqu'à la mi-juillet Clara Campoamor et Victoria Kent rejoignent les bancs du Parlement, c'est principalement le caractère novateur de cet événement que retiennent certains journaux. Pour *ABC*, « Doña Clara Campoamor et doña Victoria Kent constituent la nouveauté de la représentation féminine à l'assemblée constituante<sup>60</sup> ». Le journal *El Sol* débute pour sa part la chronique de la séance préparatoire des *Cortes constituyentes* en évoquant l'ambiance animée dans les couloirs et salons du Congrès et l'arrivée de Clara Campoamor, « le premier député féminin à avoir franchi le seuil d'entrée<sup>61</sup> ». *El Heraldo* publie une interview de cette dernière réalisée préalablement dans son cabinet d'avocate et titrée « Clara Campoamor, la première femme qui a été proclamée député aux Cortes en Espagne<sup>62</sup> ». La nouveauté est telle que *El Sol* ou *El Heraldo* utilisent encore le terme député au masculin et quand Francisco de Viu choisit quelques semaines plus tard dans *La Voz* de féminiser la fonction, il ajoute aussitôt en incise la formule suivante : « - qu'il nous soit permis d'utiliser ce sympathique féminin -<sup>63</sup> ».
- 21 Inévitablement les trois députées subirent toutes sortes de réactions antiféministes manifestant la méfiance voire l'hostilité que suscitait chez certains la présence de ces nouvelles venues. Elles ne firent toutefois pas l'objet d'un rejet systématique de la part de leurs homologues masculins au sein du Parlement<sup>64</sup>. Ce sont davantage leurs prises de parole que leur présence en elle-même dans l'hémicycle qui inspirèrent quelques commentaires à leurs collègues. Il convient donc ici de distinguer les cas de Clara Campoamor et Victoria Kent, qui, élues en juin, eurent l'occasion de prendre part aux débats sur le projet de Constitution, de celui-ci de Margarita Nelken dont l'élection le 4 octobre ne fut définitivement validée que le 19 novembre<sup>65</sup> après un débat de deux heures la veille dans l'hémicycle<sup>66</sup>. Ce délai entre l'élection et l'investiture résultait d'une polémique sur sa nationalité. Margarita Nelken avait été largement élue dans la province de Badajoz - 59 000 voix et 37 000 voix d'écart avec le candidat arrivé derrière elle - sans qu'aucune protestation n'ait eu lieu à ce moment-là. C'est lors de la procédure d'enregistrement de son élection par la Chambre que le député Diego Hidalgo souleva la question de son droit à être investie députée. Née à Madrid de parents étrangers, inscrite sur le registre d'état-civil dès sa naissance et ayant toujours vécu dans la capitale, elle n'avait pas exercé son droit à choisir entre la nationalité de sang et celle du sol dans le laps de temps prévu par la loi, à savoir un an après sa majorité ou l'émancipation. Alertée sur le sujet, la Commission constitutionnelle avait émis un avis positif sur son admission<sup>67</sup>, invitant la Chambre à faire usage de sa

souveraineté pour exempter Margarita Nelken des formalités administratives mises en cause. Cet avis fut discuté le 18 novembre dans un débat opposant partisans d'une admission sans démarches administratives préalables<sup>68</sup> à ceux qui exigeaient leur accomplissement<sup>69</sup>. Une solution fut enfin trouvée avec une modification de l'avis de la commission introduisant comme prérequis la manifestation claire de la volonté de Margarita Nelken d'être reconnue comme espagnole :

La Chambre, dans l'exercice de sa souveraineté, accorde à Margarita Nelken la nationalité espagnole et l'autorise à exercer la charge de député ; mais à condition qu'au moment de prêter serment elle déclare expressément qu'elle sollicite la reconnaissance de sa nationalité espagnole<sup>70</sup>.

- 22 La députée socialiste rejoignit ainsi tardivement le Parlement et si elle put participer à plusieurs votes avant l'adoption définitive de la Constitution le 9 décembre 1931<sup>71</sup>, elle ne prit toutefois pas la parole à l'Assemblée au cours de cette période.
- 23 Parmi les réactions de soutien ou de désaccord que provoquèrent les interventions des deux autres députées, se glissèrent des remarques relevant du paternalisme ou de la fausse galanterie, occasionnant par là même les rires amusés de plusieurs parlementaires. Ainsi, le 1<sup>er</sup> septembre 1931, le député Álvarez Buylla à qui Clara Campoamor venait de répondre, s'enorgueillit en ces termes d'avoir suscité la première prise de parole de sa consœur<sup>72</sup> :

La Chambre doit m'être reconnaissante car mon discours maladroit aura permis d'entendre les mots merveilleux, admirables, poétiques, prononcés par mademoiselle Campoamor.

Je ne rectifierai en rien ce que j'ai dit. Et je ne me sentirai pas offensé car ni ses mots ni ses mains n'offensent [*rires*]. Ne peut-on se montrer galant, Messieurs les députés ? [*Un député prononce des paroles inaudibles*] Je ne veux pas, Messieurs les députés, que mon discours rustre et maladroit brise l'enchantement de vos oreilles. Pour ma part, je me suis levé, non pas pour contredire mademoiselle Campoamor, mais pour dire que je considère comme l'un de mes plus grands triomphes le fait de lui avoir donné l'occasion de prononcer ce discours à cet instant<sup>73</sup>.

- 24 La misogynie qui s'exprima ici ne fut pas dirigée directement contre les députées mais apparut surtout dans les discours et arguments dont certains usèrent lors du débat sur le droit de vote comme cela a déjà été signalé plus haut : thèse sur l'hystérie féminine, danger de l'installation d'un matriarcat, capacité de raisonnement entravée par la menstruation...
- 25 Les principales réactions antiféministes et de rejet à l'égard des nouvelles élues se manifestèrent davantage dans la presse. Celle-ci fit allusion aux trois députées en de nombreuses occasions entre juin et décembre 1931 et les tonalités varièrent selon les journaux et les auteurs. Les arguments développés par Clara Campoamor le 1<sup>er</sup> septembre furent repris dans les chroniques parlementaires qui soulignèrent pour la plupart la dimension première de la prise de parole d'une femme au sein du Parlement. Si la prestation fut saluée dans *La Voz* par Francisco de Viu qui relève sa maîtrise de l'art oratoire et « son discours ordonné, raisonné et toujours éloquent<sup>74</sup> », elle est par contre raillée dans les pages du journal catholique *El Siglo Futuro* pour qui l'intervention de la députée ne suscita que des désillusions sur le fond et sur la forme tant elle était loin de correspondre à un certain idéal féminin :

Son discours était celui du cerveau d'un homme révolutionnaire. Elle n'est pas l'avocate, elle est l'avocat révolutionnaire. [...] Mademoiselle Clara Campoamor réclame l'égalité entre les sexes et elle n'en connaît pas le niveau. Car cette égalité ne se mesure pas avec le cerveau, mais avec le cœur. Bref, que vous dire ?

Mademoiselle Clara Campoamor s'est rassise sur le banc de la commission et n'a pas plongé la main dans son sac pour en sortir un petit miroir et retoucher sa coiffure. [...] Mademoiselle Clara Campoamor n'a pas utilisé sa houppette pour se repoudrer. J'ai observé que cela avait déçu également les dames des tribunes<sup>75</sup>.

- 26 Le journal *El Sol* du 1<sup>er</sup> octobre vantait pour sa part la ténacité de Clara Campoamor en la comparant à Agustina de Aragón, figure mythifiée de la guerre d'indépendance espagnole<sup>76</sup> :

La discussion sur ce ton n'admettait aucun recours, mais - Mesdames, admirez-la ! - Clarita, vibrant de la fougue d'une Augustine d'Aragon du suffrage féminin, accepta de briser son charme de coquetterie juvénile et, courageusement, elle lutta, encore et encore, afin que la République donne aux femmes le droit de vote<sup>77</sup>.

- 27 Deux mois plus tard, *El liberal* célébrait lui aussi sa persévérance couronnée de succès : « une fois de plus Clarita Campoamor s'est battue, et une fois de plus elle a gagné. Il n'y a plus de rectification possible. La femme votera sans condition<sup>78</sup> ».

- 28 À l'inverse, à la suite du premier débat d'octobre, *La Voz* publiait en première page un article intitulé « El peligro de las mujeres » dans lequel l'auteur se gaussait du désaccord entre les députées C. Campoamor et V. Kent : « Deux femmes siègent aujourd'hui à la Chambre et elles sont déjà en désaccord ; qu'en sera-t-il lorsqu'elles seront cinquante ?...<sup>79</sup> ». Même raillerie dans le quotidien *Informaciones* de la veille : « Deux femmes seulement au Parlement, et elles ne sont pas d'accord entre elles<sup>80</sup> ». *Informaciones* et *La Voz* s'inspiraient là des déclarations qu'avait faites aux journalistes le ministre de la Guerre, et futur chef du gouvernement, Manuel Azaña<sup>81</sup>. Deux mois plus tard, c'est un commentaire sur la voix de Clara Campoamor qui servait d'introduction au chroniqueur parlementaire de *El Heraldo de Madrid* et d'exutoire à son rejet du positionnement de la députée : « Clarita Campoamor parle du vote des femmes avec cette petite voix qui pénètre le cerveau comme un foret et donne libre court à toutes ses idées de défense de la femme dans le champ politique [...] <sup>82</sup> ».

- 29 Les critiques s'exprimèrent souvent sous couvert de l'humour. Le 28 décembre, journée des saints innocents pendant laquelle on a coutume en Espagne de faire des plaisanteries comme lors du 1<sup>er</sup> avril en France, les trois députées font les frais de certaines d'entre elles dans le journal conservateur *El Siglo Futuro* de Madrid. De fausses informations sont publiées. Au-delà du simple calembour, elles révèlent le peu d'estime porté aux députées. La nationalité espagnole de Margarita Nelken est ainsi encore remise en question :

Doña Victoria Kent a démissionné de la Direction générale des prisons et se retire de la vie politique pour se consacrer aux tâches propres à son sexe.

Clara Campoamor a lancé une campagne contre le divorce, chantant les louanges du foyer et condamnant l'ingérence des femmes en politique.

Margarita Nelken ("Allemande, moi, allons !") a lancé un concours doté d'un prix de mille pesètes d'indemnités parlementaires pour qui découvrira la nationalité de la députée espagnole de Badajoz<sup>83</sup> ».

- 30 Malgré la résolution de l'investiture de Margarita Nelken les 18 et 19 novembre 1931, la presse conservatrice poursuivit en effet les allusions à son statut d'étrangère, mais également à ses origines juives<sup>84</sup>.

- 31 Dans une Espagne où, en dépit des mobilisations et revendications récentes des femmes pour défendre leurs droits, prédominait toujours une vision traditionnelle de leur rôle dans la société - tourné « naturellement » vers la sphère privée, le mariage et la

maternité -, l'état civil des députées fut un autre sujet de commentaires, comme le rappelle l'historienne Pilar Martínez Vasseur :

Le journal *Informaciones*, ce même 1<sup>er</sup> octobre 1931, signalait un fait qui devait avoir son importance, alors - et encore aujourd'hui. Le journaliste y déplorait le fait que les femmes espagnoles soient représentées par deux femmes au caractère exceptionnel : elles étaient célibataires, à un âge où il est normal que les femmes soient mères de famille ! Cela avait son importance parce que des femmes de la sorte apparaissaient toujours comme « inadaptées » et qu'elles incarnaient une certaine anomalie sociale. Si elles étaient célibataires par choix, cela laissait supposer un degré certain de misanthropie et, si elles l'étaient contre leur volonté, elles ne pouvaient qu'en tenir rancune aux hommes. Et de conclure : « Les seules femmes espagnoles représentées en ce moment aux Cortes ont dû mettre leurs espoirs dans un perroquet ou un chat » ou encore « elles considèrent l'homme trop vulgaire pour l'estimer »<sup>85</sup>.

- 32 L'évocation de l'état civil de Clara Campoamor fut par exemple utilisée dans l'article publié par *El Siglo Futuro* le lendemain de sa première intervention pour mieux discréditer la députée et, avec elle, sa défense du projet constitutionnel. Selon l'auteur, en l'écoutant « disserter sur le divorce, le mariage et les enfants, on se rend bien compte qu'elle n'a jamais expérimenté les sentiments que procurent la maternité et la vie matrimoniale et quelle ignore que cela ne s'acquiert pas dans les livres<sup>86</sup> ».
- 33 Le 8 décembre 1931, la veille de l'adoption définitive de la Constitution, l'écrivain José Sánchez Rojas publiait dans l'hebdomadaire *Mundo Gráfico* un article intitulé « Figuras del Parlamento ». Il y décrit les députées à grand renfort d'adjectifs et en usant d'un ton à mi-chemin entre la fausse galanterie et le mépris à peine voilé.

Clarita Campoamor, clichés sur clichés. Des gestes précieux de suffisance. Des mouvements d'autorité parfois. Élection éphémère, survenue par un tour de passe-passe, qu'elle considère comme un héritage à vie de sa condition de suffragette. Rhétorique bon marché. Célibat. Ces problèmes profonds et vitaux de la femme espagnole - le mariage, la maternité - Clarita ne les a pas vécus, elle qui représente tout au plus, tout au plus, au sein de notre assemblée constituante les intellectuelles de l'Ateneo<sup>87</sup>.

- 34 La députée est ainsi disqualifiée par l'auteur en raison de son statut de femme célibataire et sans enfant. Bien qu'étant dans la même situation, Victoria Kent trouve grâce à ses yeux à cause de sa prise de position sur la question du droit de vote :

La députée radicale-socialiste pour la province de Madrid et directrice générale des Prisons est tout à fait différente. Elle est prudente et raisonnable, et solide dans ses commentaires et ses explications. Dans les escarmouches qui l'ont opposée à mademoiselle Campoamor à l'Assemblée, Victoria Kent a entièrement raison. La femme n'est pas encore prête pour la vie publique ; la femme n'est pas la demoiselle de l'Ateneo qui lit Maurice Dekobra, mais l'ouvrière, et la femme de classe moyenne, et la chanteuse de cabaret, et la jeune fille prétentieuse. Victoria Kent est, en outre, une femme aux convictions sans doute profondes, bien dissimulées et cachées par un geste raisonné et froid [...]. Au parlement ses interventions ont été brèves et efficaces<sup>88</sup>.

- 35 Quant à Margarita Nelken, puisqu'elle est mariée et mère de famille, elle apparaît comme une véritable femme :

Blonde, féminine, insinuante, un tant soit peu gesticulatrice, la députée socialiste de la province de Badajoz a été à deux doigts de ne pas être une dent de plus sur cette roue socialiste qui fonctionne dans notre parlement avec la précision mécanique la plus grande qui soit. [...] Margarita, une femme, très femme, peut rendre de grands services à la femme. Elle n'est pas suffragette, ni ne vit des

problèmes générés par la compétition professionnelle. Ses problèmes, ses désirs, ses idéaux et ses aspirations sont les aspirations, les idéaux, les désirs et les problèmes ordinaires de toute femme qui a un foyer, un époux, un enfant. [...] À chaque fois que Margarita se lèvera, la femme en elle se lèvera, et ses armes, les armes féminines - insinuation, coquetterie, dissimulation, sarcasme - sont toujours plus terribles, et au bout du compte plus efficaces, que toutes les préventions des règlements<sup>89</sup>.

## Conclusion

- <sup>36</sup> L'entrée des femmes au Parlement s'est opérée en Espagne sous le signe de l'action et du combat car elle se confond avec une refonte du système politique et la mise à l'agenda de la question de la condition féminine. En effet, en 1931, l'arrivée de deux, puis trois, individualités féminines à l'Assemblée coïncide avec l'avènement d'une République démocratique et l'entrée de « la femme espagnole » dans l'hémicycle à travers le débat sur le projet de Constitution. Il convient ainsi de souligner au terme de cette étude la spécificité du cas espagnol où les premières députées arrivent au Parlement à un moment de profonds bouleversements politiques auxquels elles contribuent activement en participant à l'aboutissement de deux longs processus : l'instauration d'une République et la reconnaissance d'un statut d'égalité entre les sexes. Là où, dans d'autres pays européens, l'octroi de droits, notamment droit au suffrage, par des responsables masculins<sup>90</sup> a pu estomper le rôle des processus de mobilisation des femmes dans l'acquisition de ces droits, dans le cas espagnol, les interventions des premières députées lors des débats sur le projet de constitution objectivent cette mobilisation féminine préalable. Examiner les parcours des trois premières députées espagnoles a permis de souligner le profil singulier de ces républicaines convaincues, femmes d'engagement et de grande valeur intellectuelle. Leur élection aux Cortes apparaît à ce titre comme le prolongement et la concrétisation de leur engagement républicain et féministe donnant toutefois lieu par la suite à des différences notables en termes de participation et d'incidence sur le processus constituant et son résultat. La présence de C. Campoamor et V. Kent dans l'hémicycle dès le début des débats autour du projet de constitution leur a permis de peser dans les discussions en s'employant notamment à faire inscrire dans la Carta Magna des droits pour lesquels elles se battaient depuis plusieurs années, au premier rang desquels la reconnaissance du principe d'égalité entre les sexes. La reconnaissance partielle des droits électoraux des femmes (droit d'éligibilité) par le gouvernement provisoire de la République en mai 1931 a par ailleurs fait des premières élues des protagonistes du débat sur le droit de vote. Chacune n'eut toutefois pas le même positionnement sur cette question. Déterminées à défendre leurs vues, Victoria Kent et Clara Campoamor firent preuve, l'une comme l'autre, d'une grande indépendance d'esprit par rapport à leurs partis et par rapport à l'opinion. Victoria Kent renonça à un idéal, Clara Campoamor intervint à plusieurs reprises pour défaire tous les arguments brandis à l'encontre de l'article 36 jusque dans les rangs de son propre parti. C'est avec sincérité et ardeur qu'elles s'affrontèrent en déployant leurs argumentations et démontrèrent leur capacité à se défaire d'une logique partisane pour mieux servir leurs convictions respectives. Margarita Nelken ne participa pas à ce débat - du moins pas depuis l'hémicycle - mais dut faire face, comme ses collègues, dès qu'elle les rejoignit, aux réactions pour le moins mitigées que suscita chez les députés et dans la presse l'intégration de ces femmes dans un espace jusqu'alors exclusivement masculin. Les

objections sur la nationalité de Margarita Nelken, les expressions de fausse-galanterie et les critiques déguisées sous des traits d'humour révèlent les résistances auxquelles toutes se heurtèrent. Pour autant, les trois premières députées espagnoles contribuèrent sans nul doute, par leur présence et leur implication dans les débats, à lever en partie ces freins tout en concourant à la démocratisation et la modernisation de leur pays. À cet égard, le combat mené par Clara Campoamor au sein de la commission constitutionnelle et de l'hémicycle, qui l'exposa encore davantage aux discours imprégnés de condescendance ou de franche hostilité, se détache tout particulièrement. Lors des élections de 1933, Clara Campoamor et Victoria Kent ne retrouvèrent pas leurs sièges de députées<sup>91</sup>. Margarita Nelken fut réélue, puis de nouveau en février 1936<sup>92</sup>, de même que Victoria Kent, mais Clara Campoamor ne put quant à elle renouveler l'expérience. Après sa rupture avec le Parti radical en 1935<sup>93</sup>, elle tenta en vain de rejoindre le parti *Izquierda Unida*<sup>94</sup> et la candidature du Front populaire. La Guerre civile et la victoire franquiste les menèrent toutes les trois sur le chemin de l'exil<sup>95</sup> - la Suisse pour Clara Campoamor, le Mexique pour Margarita Nelken, La France, puis le Mexique et les États-Unis pour Victoria Kent. Seule cette dernière retrouva sa terre natale en octobre 1977<sup>96</sup> dans une Espagne en voie de démocratisation.

---

## NOTES

1. On pourra se référer aux dates d'accession à la capacité politique dans les principaux pays occidentaux dans Mariette Sineau, « Droit et démocratie », in Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, vol. 5, *Le XX<sup>e</sup> siècle*, dirigé par Françoise Thébaud, Paris, Perrin, 2002, p. 634.
2. La participation aux élections est très élevée (autour de 80-85 %), les républicains obtenant une majorité écrasante dans toutes les grandes villes, notamment à Madrid et à Barcelone. Dans la capitale, ils remportent presque deux fois plus de voix que leurs opposants et 30 des 50 sièges de conseillers. À Barcelone, ils gagnent les trois quarts des sièges : 12 pour la coalition républicano-socialiste et 25 pour la coalition ERC-USC - Gauche républicaine catalane et Union socialiste de Catalogne - face aux 12 sièges de la *Lliga Regionalista*.
3. Décrets publiés du 8 au 26 mai 1931.
4. « L'article 4 de la loi est modifié afin de considérer éligibles aux Cortes constituantes les femmes et les prêtres. ». Article 3 du décret du 8 mai 1931. Voir *Gaceta de Madrid*, n° 130, 10 mai 1931, p. 640, [en ligne], consulté le 6 mai 2021, URL : <https://www.boe.es/datos/pdfs/BOE/1931/130/A00639-00641.pdf>.
5. Elles portèrent en priorité sur les questions de l'éducation, des droits civils et économiques puis s'ajouta, dans les années vingt, la revendication du droit de vote. Cette décennie est largement reconnue comme une période cruciale pour la redéfinition des identités de genre et la formulation de discours féministes dans diverses cultures politiques. Les revendications égalitaires et relatives au suffrage se sont ainsi développées en Espagne à partir de la Première Guerre Mondiale et ont résulté de l'évolution de tendances égalitaires antérieures depuis des cultures politiques aussi diverses que les mouvements laïques et républicains, la culture socialiste et le catholicisme social. Voir par exemple Gloria Franco Rubio, « Los orígenes del sufragismo en

España », *Espacio, Tiempo y Forma*, Série V, Historia Contemporánea, Universidad de Educación Nacional a Distancia, n° 16, 2004, p. 455-482.

6. La Constitution républicaine fut votée le 9 décembre 1931.

7. L'intégralité des débats peuvent être consultés en ligne grâce aux *Diarios de Sesiones* accessibles sur le site du Congrès des Députés, consulté le 2 février 2021, URL : [https://app.congreso.es/est\\_sesiones/](https://app.congreso.es/est_sesiones/).

8. Nous avons retenu les séances pendant lesquelles furent débattus le projet constitutionnel élaboré par la Commission et les articles 25 et 36 sur l'égalité entre les sexes et le suffrage féminin. *Diario de Sesiones de las Cortes constituyentes de la República española* n° 30, 1<sup>er</sup> septembre 1931 ; n° 31, 2 septembre 1931 ; n° 46, 29 septembre 1931 ; n° 47, 30 septembre 1931 ; n° 48, 1<sup>er</sup> octobre 1931 ; n° 83, 1<sup>er</sup> décembre 1931. Pour consulter toutes les prises de parole des deux députées, voir également : *Diario de Sesiones...*, n° 57 et 58 (15 et 16 octobre), n° 67, 68, 69 (3, 4 et 5 novembre) et n° 76 (18 novembre).

9. *Diario de sesiones...*, n° 76 et 77, 18 et 19 novembre 1931.

10. De nombreux journaux de l'époque peuvent être consultés en ligne grâce au service de l'hémérothèque digitale de la Bibliothèque Nationale Espagnole, URL : <http://hemerotecadigital.bne.es/index.vm>.

11. Nous n'évoquons pas ici pour des contraintes de longueur de cette contribution d'autres thématiques telles que le mariage et le divorce ou les droits professionnels, respectivement abordés lors des discussions autour des articles 43 et 40 de la constitution.

12. Le triomphe des candidatures républicano-socialistes s'imposa sur tout le territoire à quelques exceptions près : le Pays Basque, où une coalition de droite formée par des catholiques, des traditionnalistes et des nationalistes l'emporta dans trois districts sur cinq et dans les circonscriptions de Burgos et Ségovie. La droite est principalement représentée au Parlement par le Parti Agraire (15 sièges), le parti Nationaliste Basque (7 sièges) et le tout récent parti Action Nationale (5 sièges) créé par Angel Herrera Oria, fondateur de l'Association Catholique Nationale de Propagandistes et directeur du journal catholique *El Debate*.

13. La *Residencia de Señoritas* fut fondée en 1915 sur le modèle de la *Residencia de estudiantes* (1910). Plus qu'un simple lieu de résidence pour des jeunes filles de province venues suivre des études supérieures à Madrid, la *Residencia de Señoritas* fut un lieu exceptionnel de rencontres et d'ouverture culturelle. Les résidentes bénéficiaient, en plus des services d'hébergement, d'un laboratoire, d'une vaste bibliothèque, d'un programme de cours, conférences, concerts ou lectures de textes visant à élargir leur formation.

14. María de Maeztu Whitney (1881-1948) est née dans une famille libérale, de père espagnol et de mère anglaise. Diplômée en 1898 de la *Escuela Normal de Magisterio*, elle compléta par la suite sa formation à l'université de Salamanque et à l'université Centrale de Madrid où elle suivit, respectivement, les enseignements de l'écrivain Miguel de Unamuno et du philosophe José Ortega y Gasset. Éducatrice et pédagogue, elle s'inspira des structures pédagogiques qu'elle avait pu observer en Angleterre et aux États-Unis lorsqu'elle fonda, en étroite collaboration avec la *Institución Libre de Enseñanza*, la *Residencia de Señoritas* (1915), puis l'*Instituto-Escuela* (1918).

15. Concha Fagoaga, « El Lyceum Club de Madrid, elite latente », in Danièle Bussy Genevois (dir.), *Les Espagnoles dans l'histoire. Une sociabilité démocratique (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Presses Universitaires de Vincennes, 2002, p. 145-168.

16. Shirley Mangini, *Las modernas de Madrid. Las grandes intelectuales españolas de la vanguardia*, Barcelone, Península, 2001, p. 88-92.

17. Zenaida Gutiérrez-Vega, *Victoria Kent : una vida al servicio del humanismo liberal*, Málaga, Universidad de Málaga, 2001, p. 41-56.

18. Pour connaître plus en détail le parcours de Victoria Kent, voir María Dolores Ramos, *Victoria Kent (1892-1987)*, Madrid, Ediciones del Orto, 1999 ; Zenaida Gutiérrez-Vega, *op cit.* ; Miguel Ángel Villena, *Victoria Kent : una pasión republicana*, Madrid, Debate, 2007.



19. Concha Fagoaga et Paloma Saavedra furent les deux premières autrices à publier un ouvrage sur la trajectoire politique et personnelle de Clara Campoamor. Ce dernier reste une œuvre de référence : *Clara Campoamor, la sufragista española*, Madrid, Dirección General de Juventud y Promoción Socio-Cultural, Subdirección General de la Mujer, 1981.
20. María Asunción Chirivella Marín fut la première femme admise au Barreau, celui de Valence, en 1922. Victoria Kent fut la première femme affiliée à celui de Madrid en 1923 (elle plaida pour la première fois en 1925), suivie par Clara Campoamor en 1925 et Matilde Huici en 1926.
21. Un Comité révolutionnaire réunissant la quasi-totalité des courants républicains s'était constitué à San Sebastián en août 1930 dans le but de renverser la monarchie du roi Alfonso XIII et le régime de *dictablanda* du Général Berenguer. Le 12 décembre, trois jours avant la date prévue par le Comité Révolutionnaire, le capitaine Galán et le capitaine García Hernández proclamèrent la République. L'improvisation de ce soulèvement se traduisit par un échec. Les deux insurgés furent arrêtés et fusillés et bon nombre de conspirateurs membres du Comité Révolutionnaire furent également emprisonnés.
22. La première biographie de Margarita Nelken date de 1997 : Josebe Martínez Gutiérrez, *Margarita Nelken (1896-1968)*, Madrid, Ediciones del Orto, 1997. Deux livres récemment publiés soulignent le regain d'intérêt pour cette figure du féminisme et du socialisme espagnols. Voir Pelayo Jardón Pardo de Santayana, *Margarita Nelken del feminismo a la revolución*, Madrid, Sanz y Torres, 2013 et l'ouvrage de l'écrivain Antonio González Villena, *Margarita Nelken. Impulsora del feminismo español, diputada socialista, miliciana comunista, exiliada*, Málaga, Ediciones del Genal, 2018.
23. Fernando García Rodríguez, María Victoria Gómez Alfeo, *Margarita Nelken : el arte y la palabra*, Madrid, Fragua, 2010.
24. Danièle Bussy Genevois, « Margarita Nelken ou les écritures multiples. Temporalité et engagement », *Cahiers de civilisation espagnole contemporaine* [en ligne], 2020, § 19, consulté le 23 avril 2021, URL : <http://journals.openedition.org/cccec/10192> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cccec.10192>.
25. Margarita Nelken, *La condición social de la mujer en España. Su estado actual, su posible desarrollo*, Barcelone, Minerva, 1919.
26. Margarita Nelken, *Maternología y puericultura*, Valence, Generación consciente, 1926 ; *En torno a nosotras*, Madrid, Paez, 1927 ; *Las escritoras españolas*, Barcelone, Labor, 1929 ; *La mujer ante las Cortes constituyentes*, Madrid, Castro, 1931.
27. Le Code civil de 1889, hérité du Code Napoléon, faisait de la femme une mineure perpétuelle sous l'autorité du père puis du mari ; le Code pénal était particulièrement répressif et discriminatoire. Dans une société espagnole où le catholicisme avait été rétabli comme religion d'État en 1876, les femmes étaient maintenues dans une double dépendance de l'Église et de la loi.
28. Cette présence accrue dans la sphère professionnelle donna lieu à de nombreuses réactions critiques présentant cet éloignement de la femme du foyer comme un danger pour la famille et la féminité. Plus encore que le travail des femmes des classes populaires, ce fut l'incorporation de femmes des classes moyennes dans le secteur tertiaire qui souleva ces critiques.
29. Ana Aguado, « Entre lo público y lo privado : sufragio y divorcio en la Segunda República », *Ayer*, n° 60, 2005, p. 110.
30. La *Real Orden* du 11 juin 1888 permit aux femmes de s'inscrire à l'Université mais à la condition de demander une autorisation préalable à la présidence. La *Real Orden* du 8 mars 1910 leva ce frein en autorisant les femmes espagnoles à s'y inscrire librement. Celles qui suivirent des études supérieures à partir de cette date cessèrent donc d'être des exceptions mais furent pendant encore de longues années une toute petite minorité.
31. Les nombreux travaux publiés sur l'émergence du premier mouvement féministe espagnol au cours des premières décennies du xx<sup>e</sup> siècle soulignent l'importance des années vingt, véritable « creuset des féminismes espagnols ». Voir Laura Branciforte, « Experiencias plurales

del feminismo español en el primer tercio del siglo pasado : un balance de la historiografía reciente », *Revista de historiografía*, n° 22, 2015, p. 235-254.

32. Elle donna par exemple des conférences au sein de la *Asociación Femenina Universitaria*, la *Asociación Española de Mujeres Españolas* ou la *Academia de Jurisprudencia y Legislación*.

33. Christine Lavail, « Penser le genre en 1919. Margarita Nelken et La condición social de la mujer en España », *Iberic@l*, CRIMIC, 2018 ; Le concept de genre dans les mondes hispanophones et lusophones : des discours théoriques aux imaginaires des créations. [En ligne], 2020, p. 2, consulté le 23 avril 2021, URL : <https://hal.parisnanterre.fr/hal-02061732/document>.

34. Danièle Bussy Genevois, « Margarita Nelken ou les écritures multiples... », *op. cit.*, § 7.

35. Il s'agit de l'association « La casa de los niños de España » créée à Madrid en 1918 pour recueillir les enfants illégitimes et proposer un service de crèche pour ceux des ouvrières. Voir Paul Preston, *Palomas de guerra*, Barcelone, Debolsillo, 2004, p. 269. On trouvera une analyse biographique de la figure de Nelken, incluant des références à sa vie privée, aux pages 261-351 de cet ouvrage.

36. Le terme *Cortes* désigne l'institution parlementaire, une chambre unique sous le régime de la Seconde République. Le pluriel du mot tient à son origine : les assemblées réunies à l'initiative du roi dans les royaumes de Castille, de Navarre et d'Aragon. L'actuelle constitution espagnole (promulguée en 1978) reprend le terme *Cortes* pour désigner l'ensemble formé par le Congrès des députés et le Sénat.

37. De longues et âpres discussions avaient déjà eu lieu auparavant pendant les travaux sur l'avant-projet de la Constitution conduits par la Commission juridique présidée par Ossorio y Gallardo. Sur l'octroi du droit de vote aux femmes, ce dernier avait défendu que l'on accorde exclusivement le droit de vote aux femmes célibataires ou veuves estimant que le suffrage féminin pouvait être source de discorde domestique.

38. Elle fut donc la seule femme au sein de cette commission présidée par le socialiste Luis Jiménez de Asúa. Elle fut désignée par Parti radical pour l'y représenter.

39. Le projet fut présenté aux Cortes le 27 août 1931.

40. Denis Rodrigues, « Clara Campoamor : Une féministe en résistance », *Pandora : revue d'études hispaniques*, n° 8, 2008, p. 130.

41. « Algo más traéis a la Constitución : el voto de las mujeres. Permitidme que, rindiendo un fervoroso culto a esta mitad del género humano, os diga (y perdone la Srta. Clara Campoamor, que si todas fuesen como ella, no tendría inconveniente en darles el voto), os diga que el voto de las mujeres es un elemento peligrosísimo para la República ; que la mujer española merece toda clase de respetos dentro de aquel hogar español que cantó Gabriel y Galán como ama de casa ; que la mujer española, como educadora de sus hijos también merece las alabanzas de los poetas ; pero que la mujer española como política es retardataria, es retrógrada ; todavía no se ha separado de la influencia de la sacristía y del confesionario, y al dar el voto a las mujeres se pone en sus manos un arma política que acabaría con la República [...] Yo creo que a la mujer puede dársele el derecho pasivo, el derecho a ser elegida, pero nunca el derecho a ser electora ». *Diario de Sesiones...*, n° 30, 1<sup>er</sup> septembre 1931, p. 697-698.

42. *Ibid.*, p. 701 : « El hombre específicamente es libre, y en un principio democrático no puede ser establecida, ni una escala de derechos, ni una escala de intereses, ni una escala de actuaciones. Dejad además, a la mujer que actúe en Derecho, que será la única forma que se eduque en él, fueren cuales fueren los tropiezos y vacilaciones que en principio tuviere ».

43. *Ibid* : « Y yo digo señores legisladores : no dejad que ese airón latino caiga en el barro o el polvo de la indiferencia, no dejéis que sea otra nación latina la que pueda poner a la cabeza de su constitución, en días próximos, la liberación de la mujer, vuestra compañera ».

44. *Diario de Sesiones...*, n° 46, 29 septembre 1931. Clara Campoamor défend à cette occasion une modification de l'article 23 du projet constitutionnel afin de remplacer la seconde partie « L'égalité en droit des deux sexes est reconnue, en principe » (« Se reconoce en principio la

igualdad en derecho de los dos sexos ») par une inclusion beaucoup plus explicite du rejet des inégalités en raison du sexe au même titre que les autres situations envisagées. L'amendement fut voté et l'article rédigé comme suit : « Ne pourront fonder aucun privilège juridique : l'origine, la filiation, le sexe, la classe sociale, la richesse, les idées politiques ou les croyances religieuses. L'État ne reconnaît ni distinctions ni titres de noblesse. » (« No podrán ser fundamento de privilegio jurídico : la naturaleza, la filiación, el sexo, la clase social, la riqueza, las ideas políticas ni las creencias religiosas. El Estado no reconoce distinciones o títulos nobiliarios »).

45. « Traigo la cuestión de si se cree de buena fe que antes de esa edad crítica, está perfectamente capacitada la bella mitad del género humano. ¿No puede estar, y de hecho está disminuida en algún momento la voluntad, la inteligencia, la psiquis de la mujer ». *Diario de Sesiones...*, n° 47, 30 septembre 1931, p. 1337.

46. « propia estructura de la mujer », voir *Diario de Sesiones*, n° 31, 2 septembre 1931, p. 728

47. Mary Nash, « Género y ciudadanía », *Ayer*, n° 20, 1995, p. 253.

48. « si la mujer vota con los curas y con la reacción ». Extrait du discours du député Ovejero Bustamante dans *Diario de Sesiones...*, n° 47, 30 septembre 1931, p. 1339.

49. « las trabajadoras ». Extrait du discours du député Guerra del Río dans *Diario de Sesiones...*, n° 48, 1<sup>er</sup> octobre 1931, p. 1356.

50. *Diario de Sesiones...*, n° 83, 1<sup>er</sup> décembre 1931, p. 2747.

51. On notera que certains députés défendirent le droit de vote des femmes tout en s'appuyant sur l'argument traditionnel de la différence et de la complémentarité entre les sexes alors que Clara Campoamor posa l'exigence de la citoyenneté politique universelle comme principe de base du nouveau régime démocratique. Sur la conquête du droit de vote et le rôle de Clara Campoamor, on pourra consulter entre autres : Rosa María Capel Martínez, *El sufragio femenino en la segunda República española*, Grenade, Publicaciones de la Universidad, 1975 ; Mary Nash, « Género y ciudadanía », *op. cit.*, p. 249-258 ; Rosa María Capel Martínez (ed.), *Historia de una conquista. Clara Campoamor y el voto femenino*, Madrid, Ayuntamiento de Madrid, Área de Gobierno de Empleo y Servicios a la Ciudadanía, 2007. Le journaliste Isaias Lafuente est par ailleurs l'auteur de deux ouvrages de divulgation : *La mujer olvidada. Clara Campoamor y su lucha por el voto femenino*, Madrid, Temas de hoy, 2006 ; *Clara Victoria. La crónica del debate que cambió la historia de las mujeres*, Madrid, Planeta, 2021.

52. Bien qu'elle ne fût pas présente aux Cortes lors du débat sur le droit de vote, la députée Margarita Nelken s'était également positionnée contre l'octroi de ce droit aux femmes. En dépit de son féminisme et en opposition à son propre parti, elle avait donné son avis dans un ouvrage écrit après le congrès national réuni par le PSOE pour fixer la ligne à suivre dans le débat parlementaire à venir. « Le suffrage n'est pas une question de quantité mais de qualité. La minorité préparée n'a aucun pouvoir lors des élections face à une majorité manipulée. » Margarita Nelken, *La mujer en las Cortes constituyentes*, Madrid, Castro, 1931, p. 46.

53. « No cometáis un error histórico que no tendréis nunca bastante tiempo para llorar (Rumores) ; que no tendréis nunca bastante tiempo para llorar al dejar al margen de la República a la mujer, que representa una fuerza nueva, una fuerza joven ; que ha sido simpatía y apoyo para los hombres que estaban en las cárceles ; que ha sufrido en muchos casos como vosotros mismos, y que está anhelante, aplicándose a sí misma la frase de Humboldt, de que la única manera de madurarse para el ejercicio de la libertad y de hacerla accesible a todos, es caminar dentro de ella », voir *Diario de Sesiones...*, n° 48, 1<sup>er</sup> octobre 1931, p. 1354.

54. Aucun des députés socialistes ne vota contre l'article 36 mais 26 ne se déplacèrent pas ou ne participèrent pas au vote. Pour autant, le vote des socialistes fut décisif dans la mesure où ils représentèrent 84 des 161 voix favorables lors du vote final.

55. Immanquablement, la déroute des partis de gauche en 1933 fut largement attribuée au vote des femmes bien que de nombreux éléments puissent l'expliquer, notamment la désunion des

républicains et des socialistes, l'union des droites, l'usure politique après deux ans de gouvernement, la campagne en faveur de l'abstention des anarchistes.

56. Clara Campoamor dressait le bilan en ces termes en 1936 : « J'ai défendu ces droits contre l'opposition des partis républicains les plus nombreux au Parlement, contre mes camarades. Le droit de vote des femmes l'a emporté grâce aux voix du Parti Socialiste (malgré des désertions significatives), grâce à de petits noyaux républicains, Catalans, Progressistes, Galléguistes et Au Service de la République et, lors du premier vote, grâce à la droite ». Clara Campoamor, *El voto femenino y yo. Mi pecado mortal*, Madrid, Horas y HORAS, réédition de 2006, p. 17.

57. Après présentation du projet de constitution par le président de la commission constitutionnelle, le 27 août 1931, un débat général eut lieu jusqu'au 9 septembre. Pendant les deux mois suivants, les discussions, article après article, à partir du texte présenté et des amendements déposés par les députés, donnèrent lieu à des votes successifs. Le vote final de la Constitution eut lieu le 9 décembre 1931 : 368 votes favorables et aucun défavorable sur 466 députés. Parmi les 98 députés absents ce jour-là, 81 appartenant à la minorité agraire et à la minorité basco-navarraise avaient abandonné l'hémicycle depuis le 15 octobre suite aux débats houleux sur la question religieuse et au vote de l'article 26 sur les congrégations religieuses. Les 17 autres se positionnèrent en faveur de la Constitution.

58. Victoria Kent avait également déposé un amendement allant dans le même sens au nom du groupe radical-socialiste. Les deux initiatives furent donc réunies et la proposition d'introduire une disposition transitoire fut défendue par le député Peñalba.

59. *Diario de Sesiones...*, n° 83, 1<sup>er</sup> décembre 1931, p. 2736-2750.

60. « Esta tarde a las siete, se celebrará la sesión de apertura de las Cortes constituyentes », *ABC*, 14 juillet 1931, p. 1.

61. « El primer diputado femenino que ha traspuesto la entrada ha sido Clara Campoamor ». « La sesión preparatoria de las Cortes constituyentes », *El Sol*, 14 juillet 1931, p. 3.

62. Joaquín Soto Barrera, « Clara Campoamor, la primera mujer que ha sido proclamada diputado en Cortes en España », *Heraldo de Madrid*, 14 juillet 1931, p. 13.

63. « - permítanos el empleo del simpático femenino - ». Francisco de Viu, « Impresiones parlamentarias », *La Voz*, 1<sup>er</sup> septembre 1931, p. 3.

64. On peut y voir le signe d'une certaine reconnaissance de leur préparation et de leurs qualités intellectuelles, de leur légitimité.

65. Le 19 novembre 1931, Margarita Nelken prêta serment après avoir préalablement répondu par l'affirmative à la question suivante : « Sollicitez-vous expressément la reconnaissance de votre nationalité espagnole ? » (« ¿Solicitáis expresamente el reconocimiento de vuestra nacionalidad como española ? »). *Diario de Sesiones...*, n° 77, 19 novembre 1931, p. 2476.

66. *Diario de Sesiones...*, n° 76, 18 novembre 1931, p. 2442-2455.

67. La Commission constitutionnelle s'appuyait pour cet avis positif sur la naissance et la résidence ininterrompue de Margarita Nelken à Madrid.

68. Les députés Quintana de León et Victoria Kent prirent notamment la parole pour affirmer que la nationalité espagnole de Margarita Nelken ne faisait aucun doute en s'appuyant pour cela sur son œuvre littéraire, son engagement quotidien (la création de la *Casa de los Niños*) et la charge que lui confia en 1920 le gouvernement espagnol donnant lieu à la sollicitation d'un passeport auprès de la Direction Générale de la Sécurité en préparation du séjour d'étude qu'elle allait réaliser en Allemagne. Victoria Kent conclut son intervention en rappelant opportunément à ses collègues la légitimité démocratique de leur consœur : « La Chambre ne peut refuser la charge de député à une femme qui a remporté près de 60 000 voix ». *Diario de sesiones...*, n° 76, 18 novembre 1931, p. 2451.

69. L'amendement avait été déposé par les députés Peñalba, Casanueva, Calot et García-Bravo. Le député Diego Hidalgo intervint également en demandant une manifestation claire de la part de la députée de sa volonté de jouir de la nationalité espagnole.

70. « La Cámara en uso de su soberanía, concede a Margarita Nelken la nacionalidad española y la admite al cargo de Diputado ; pero con la condición de que al hacer promesa reglamentaria manifieste expresamente que solicita el reconocimiento de su nacionalidad como española. » *Diario de Sesiones...*, n° 76, 18 novembre 1931, p. 2455.
71. *Diario de Sesiones...*, n° 88, 9 décembre 1931.
72. Plácido Álvarez Buylla avait été élu, tout comme Clara Campoamor, sur les listes du Parti radical.
73. « La Cámara tiene que estarme muy agradecida, por haber dado mi torpe palabra motivo y ocasión de escuchar las maravillosas, admirables y poéticas palabras pronunciadas por la Srta. Campoamor. No voy a rectificar ni un ápice de cuanto dije. Además no voy a sentirme ofendido, porque ni sus palabras ni sus manos nunca ofenden (Risas). ¿Es que no puedo ser galante, Sres. Diputados ? (Un Sr Diputado pronuncia palabras que no se perciben) Yo no quiero, Sres. Diputados, que mi palabra, tosca y torpe, rompa el encanto de vuestros oídos. Yo me he levantado, no para rectificar a la Srta. Campoamor, sino para decir que siento como uno de mis mayores triunfos el haber dado motivo de que ella pronunciase este discurso en estos instantes. » *Diario de sesiones...*, n° 30, 1<sup>er</sup> septembre 1931, p. 701.
74. Francisco de Vizu, « Impresiones parlamentarias », *La Voz*, 1<sup>er</sup> septembre 1931, p. 3.
75. « Y ya lo habéis observado por cuanto ha dicho. Su discurso ha sido propio de un cerebro de hombre revolucionario. No es la abogada. Es el abogado. Y el abogado revolucionario. [...] Reclama la señorita Campoamor la igualdad de los sexos y desconoce el nivel. Porque esa igualdad no se mide por el cerebro, sino por el corazón. En fin, ¿qué voy a deciros ? Se ha sentado la señorita Campoamor en el banco de la comisión y no ha echado mano al bolso para sacar de él el espejito y darse un toque al peinado. [...] La señorita Campoamor no se ha pasado la borla de los polvos. He observado que ha decepcionado también a las señoras de las tribunas. » « Un turno para... desilusiones », *El Siglo Futuro*, 2 septembre 1931, p. 1.
76. Agustina de Aragón est une héroïne de la Guerre d'indépendance découlant de l'invasion napoléonienne (1808-1814). Après s'être illustrée pendant le siège de Saragosse - en tirant au canon alors qu'elle venait alimenter des artilleurs qui tombaient au front -, elle fut immortalisée dans diverses œuvres dont l'estampe « ¡Qué Valor ! » de la série *Los desastres de la guerra* du peintre Francisco de Goya. Sa figure est ainsi devenue un symbole d'héroïsme, de courage et de ténacité face à l'adversité.
77. « Las cosas en este tono no admitían recursos, y eso sí -¡mujeres, admirádlas!- Clarita, vibrando en el ímpetu de una Agustina de Aragón del sufragio femenino, pechó con destruir su encanto de coquetería juvenil y, valientemente, una y otra vez, luchó por que la República dé a su sexo el voto. » « Señoritas... ¿a votar ? », *El Sol*, 1<sup>er</sup> octubre 1931, p. 1.
78. « Ayer terminó el debate constitucional », *El liberal*, 2 décembre 1931, p. 3.
79. « Dos mujeres hay ahora en la cámara y ya se han mostrado disconformes ; qué ocurrirá cuando sean cincuenta las que actúen ?... » cité dans « El peligro de las mujeres », *La Voz*, 2 octobre 1931, p. 1.
80. Cité dans Marie-Aline Barrachina, *Femmes et démocratie : les Espagnoles dans l'espace public (1868-1978)*, Paris, Sedes-CNED, 2007, p. 83.
81. *Ibid.*, p. 84.
82. « Clarita Campoamor habla del voto femenino con esa vocecilla que entra en el cerebro como una barrena y da suelta a todas sus ideas defensoras de las mujeres en el campo político ». « Un ligero comentario », *Heraldo de Madrid*, 1<sup>er</sup> décembre 1931, p. 14.
83. « Doña Victoria Kent ha renunciado a la Dirección General de Prisiones y se retira de la política para dedicarse a las labores de su sexo. Clara Campoamor ha iniciado una campaña contra el divorcio, cantando las excelencias del hogar y condenando la intromisión de las mujeres en política. Margarita Nelken (« Alemana, yo, ¡amos anda ! ») ha abierto un concurso con un premio de mil pesetas de dietas constituyentes para quien averigüe la nacionalidad de la

diputada española de Badajoz ». Fray Junipero, « Mesa revuelta », *El Siglo Futuro*, 28 décembre 1931, p. 3.

84. Feliciano Páez-Camino, *Las primeras diputadas españolas*, Madrid, UMER, 2017, p. 11. Du même auteur consulter *Mujer y política en la Segunda República. Perfil y actividad de las diputadas*, Málaga, Universidad de Málaga, 2017.

85. Pilar Martínez Vasseur, « Les combats pour le droit de vote des femmes en Espagne (1931-1936) », in Florence Belmonte (dir.), *Femmes et démocratie : les Espagnoles dans l'espace public (1868-1978)*, Paris, Ellipses, 2007, p. 99.

86. « Oyéndola disertar sobre el divorcio, el matrimonio y los hijos, se advierte, que no ha experimentado los sentimientos que despiertan la maternidad y la vida matrimonial y que ignora que no se adquiere en los libros. » « Un turno para... desilusiones », *El Siglo Futuro*, 2 septembre 1931, p. 1.

87. « Clarita Campoamor, tópicos y más tópicos. Gestos preciosos de suficiencia. Manotazos de autoridad cuando llega el caso. Acta efímera, venida por arte de birlibirloque, que cree patrimonio vitalicio de su personalidad de sufragista. Retórica barata. Soltería. Esos problemas hondos y vitales de la mujer española -el matrimonio, la maternidad- no los ha vivido Clarita, que representa a lo sumo, a lo sumo, en nuestras Cortes Constituyentes a las intelectuales del Ateneo. » José Sánchez Rojas, « Figuras del parlamento », *Mundo Gráfico*, 8 décembre 1931, n° 1049, p. 22.

88. « La diputada radical socialista por la provincia de Madrid y directora general de Penales es muy de otra catadura. Es prudente y es juiciosa, y es segura en sus comentarios y glosas. En los escarceos que ha sostenido en la Cámara con la señorita Campoamor, Victoria Kent tiene toda la razón. La mujer no está todavía capacitada entre nosotros para la vida pública ; la mujer no es la señorita del Ateneo que lee a Maurice Dekobra, sino la obrera, y la señorita de clase media, y la tanguista, y la niña pera. Victoria Kent es, además, mujer acaso de muy hondas convicciones, bien disimuladas y tapadas por un gesto razonador y frío [...] En el parlamento han sido breves y eficaces sus intervenciones. », *Ibid.*

89. « Rubia, femenina, insinuante, un tantico gestera, la diputada socialista por la provincia de Badajoz ha estado a punto de no ser un diente más en ese rulo socialista que funciona en nuestro parlamento con la más exacta precisión mecánica. [...] Margarita, mujer, muy mujer, puede prestar grandes servicios a la mujer. Ni es sufragista, ni vive de los problemas de la competencia profesional. Sus problemas, y sus anhelos, y sus ideales, y sus aspiraciones, son las aspiraciones y los ideales y los anhelos y los problemas corrientes y molientes de toda mujer que tiene un hogar, un esposo, un hijo. [...] Siempre que se levante Margarita se levantará la mujer en ella, y sus armas, las femeninas -insinuación, coquetería, disimulo, sarcasmo-, son siempre más terribles, y a la larga más eficaces, que todas las prevenciones de los reglamentos. », *Ibid.*

90. À titre d'exemple, on pensera ici au cas de la France où le droit de devenir électrices et éligibles fut instauré suite à l'adoption de l'ordonnance du 21 avril 1944.

91. Les résultats électoraux de 1933 donnèrent une large victoire à la droite en inversant les rapports de force de 1931. La coalition de la droite catholique, la CEDA, l'emporta en nombre de voix mais la responsabilité de former le nouveau gouvernement revint à Alejandro Lerroux, dirigeant radical dont le groupe parlementaire avait passé un accord avec la CEDA.

92. Margarita Nelken fut donc la seule femme à siéger au Parlement pendant les trois législatures de la Seconde république. Outre les trois pionnières de 1931, six autres femmes furent investies députées sous le régime républicain : María Lejarraga (1933, PSOE), Matilde de la Torre (1933 et 1936, PSOE), Veneranda García-Blanco Manzano (1933, PSOE) Francisca Bohiga Gavilanes (1933, CEDA), Julia Álvarez Resano (1936, PSOE), Dolores Ibárruri, « la pasionaria » (1936, PCE).

93. Sa rupture avec le Parti radical fut la conséquence des accords passés par ce parti avec la CEDA et de la violente répression gouvernementale de l'insurrection révolutionnaire d'octobre 1934 dans les Asturies.

94. En juillet 1935, Clara Campoamor sollicite l'affiliation à *Izquierda Republicana*, un parti fondé en avril 1934 qui résultait de l'union de républicains de gauche suite à la défaite de 1933. Cependant, malgré le soutien de son président Santiago Casares Quiroga, le parti lui refusa cette adhésion après un vote : 183 voix contre face à 68 voix favorables. Clara Campoamor payait là un lourd tribut pour son engagement total en faveur du droit de vote des femmes que les partis de gauche rendirent responsable de leur échec aux élections de novembre 1933.

95. Margarita Nelken ne prit le chemin de l'exil qu'à la fin de la Guerre Civile, elle rejoignit en novembre 1936 le Parti communiste et participa à la défense de Madrid. Elle collabora par ailleurs avec l'Association des femmes antifascistes (*AMA - Agrupación de Mujeres Antifascistas*) qui joua un rôle capital dans la mobilisation des femmes à l'arrière.

96. Elle vécut cependant ses derniers jours à New York où elle mourut en 1987. Margarita Nelken décéda, quant à elle, à Mexico en 1968 et Clara Campoamor à Lausanne en 1972.

---

## RÉSUMÉS

Le 8 mai 1931, les femmes espagnoles obtiennent par décret du gouvernement provisoire de la Seconde République le droit d'être éligibles. Cet article se penche sur l'entrée en politique des premières élues de l'assemblée constituante de cette même année. Il vise à comprendre comment ces femmes se sont insérées dans le travail parlementaire au cours du processus constituant et comment elles ont été accueillies. L'examen du profil des trois pionnières - Clara Campoamor, Victoria Kent et Margarita Nelken -, l'étude de l'implication de C. Campoamor et V. Kent dans le débat sur le droit de vote des femmes et l'analyse de l'accueil réservé aux trois députées au sein de l'hémicycle et dans la presse témoignent d'une arrivée au Parlement vécue sous le signe du combat politique et non exempte de résistances.

On May 8, 1931, Spanish women obtained the right to be elected by decree of the provisional government of the Second Republic. This article examines the entry into politics of the first women elected to the Constituent Assembly of 1931. It aims to understand how these women eased themselves into parliamentary work during the constituent process and how they were admitted. The examination of the portrait of the three pioneers - Clara Campoamor, Victoria Kent and Margarita Nelken-, the study of C. Campoamor and V. Kent's involvement in the debate on women's right to vote and the analysis of the reception given to the three deputies within the parliamentary chamber and in the press testify to an accession to Parliament marked by political confrontation and not without resistance.

## INDEX

**Mots-clés** : députées, Parlement, Constitution, Seconde République, Espagne

**Keywords** : deputies, Parliament, Constitution, Second Republic, Spain

AUTEUR

**CATHERINE SAUPIN**

Sciences-Po Lille, CERAPS (UMR 8026). Courriel : [catherine.saupin@sciencespo-lille.eu](mailto:catherine.saupin@sciencespo-lille.eu)